



Présentation PCS/DICRIM



Les axes du PAPI

Axe 1 Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque (information préventive, DICRIM etc.)

Axe 2 Surveillance, prévision des crues et des inondations (outils et systèmes des collectivités)

Axe 3 Alerte et la gestion de crise (PCS, exercices)

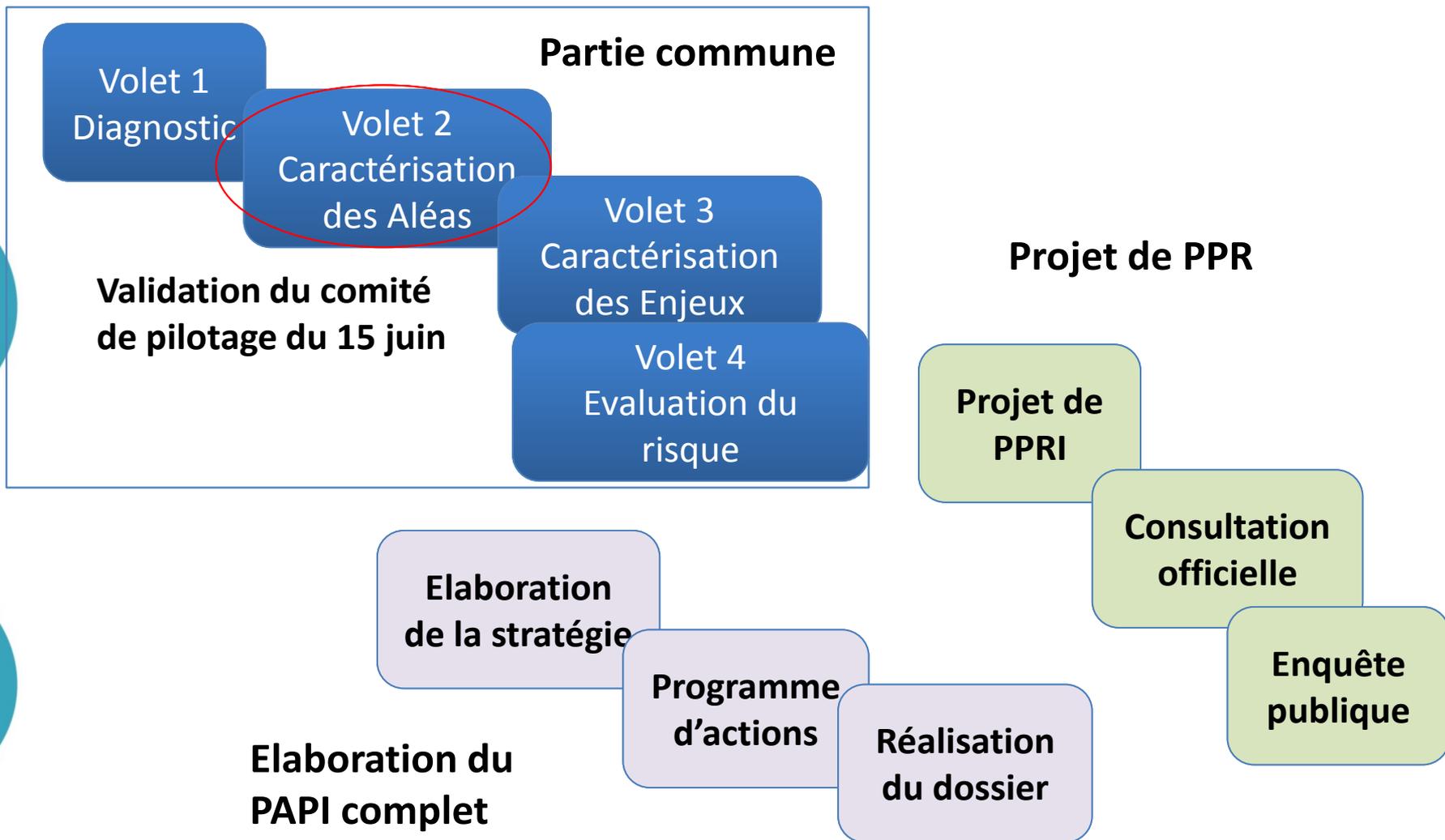
Axe 4 Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme (aménagement, prise en compte dans les PLU)

Axe 5 Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens (ex. rénovation urbaine, actions d'augmentation de la résilience)

Axe 6 Ralentissement des écoulements (rétention de l'eau, ZEC etc.)

Axe 7 Gestion des ouvrages de protection hydrauliques (diagnostic, augmentation des niveaux de protection/étude de danger)

Avancement de l'étude PAPI/PPR du bassin de la Canche



La trame PCS/DICRIM : une action concrète du PAPI d'intention

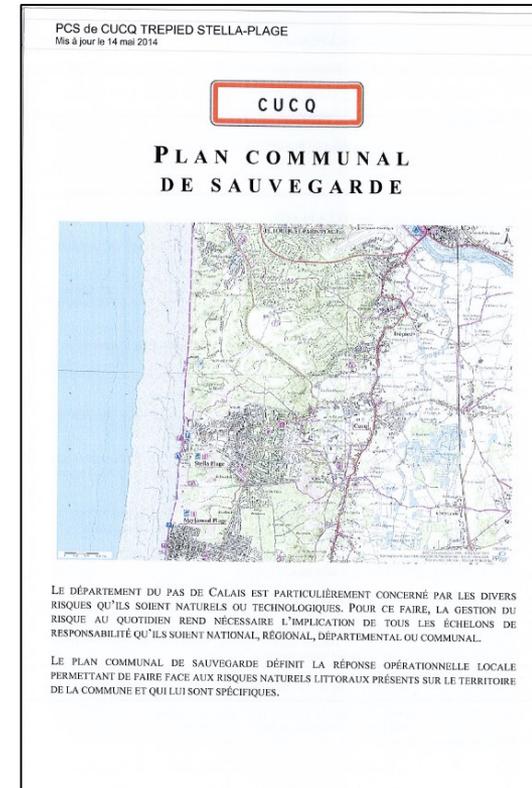
FICHE 3 : Accompagnement pour la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde et des Documents Communaux d'Information sur les Risques Majeurs

- Accompagner les communes concernées par un PPRI prescrit ou approuvé pour améliorer la gestion des épisodes d'inondation par la rédaction et la mise en place des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et les Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM).
- Maître d'ouvrage : **Symcées**
- Montant global prévisionnel : **6 666,7 € HT (8 000,00 € TTC)**

Accompagnement pour la réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS) et des Documents Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM)

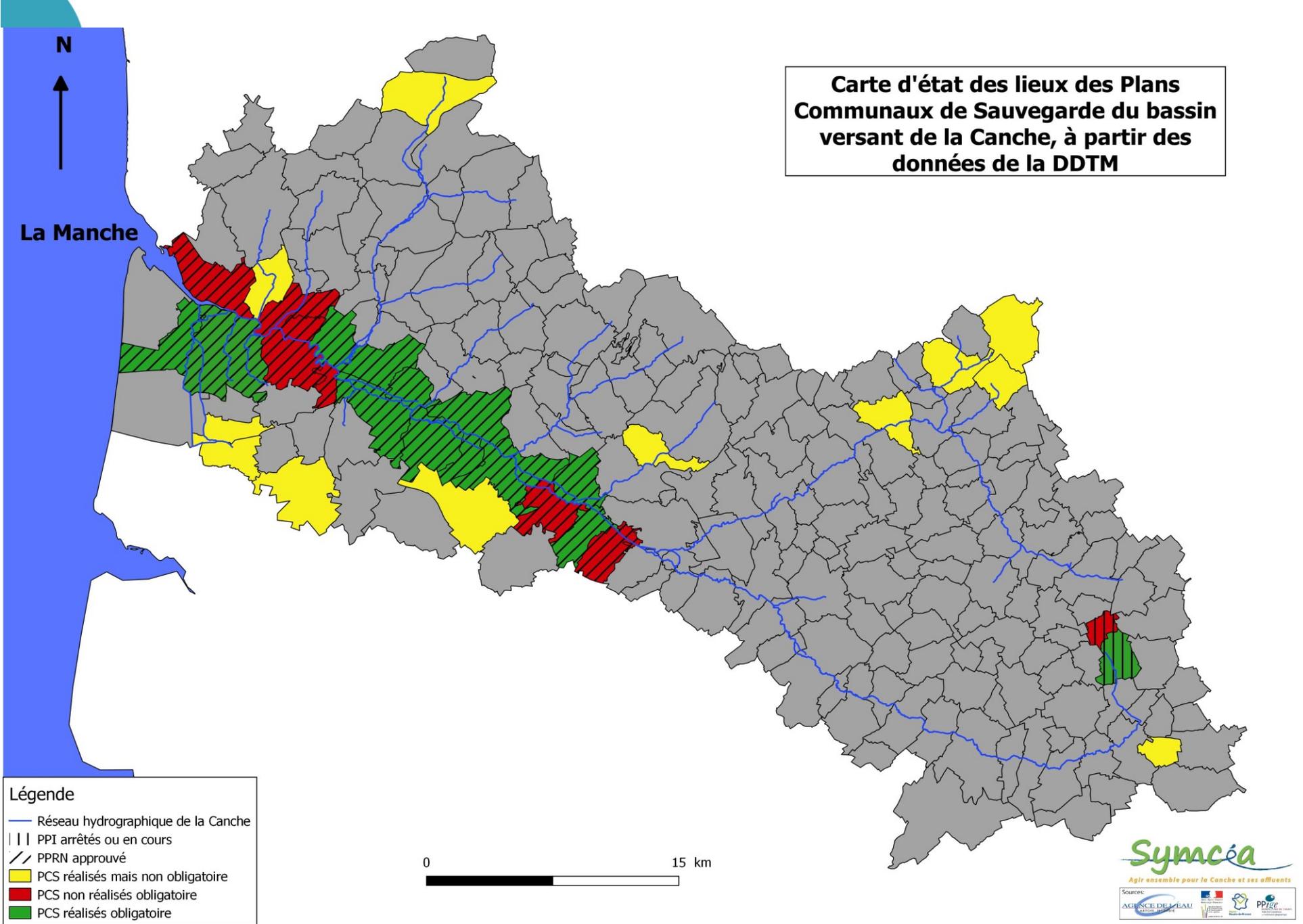
Elaboration d'une stratégie d'action à partir d'un état des lieux :

- Etat d'avancement des documents sur le bassin versant et périmètre PPRI;
- Prioriser les PCS « obligatoires »;
- Elaborer une trame PCS/DICRIM;
- Proposer un accompagnement.



Comment élaborer mon PCS ? (Symcées/commune de Saint-Josse sur Mer) :

- L'état des lieux du bassin Canche;
- La trame détaillée d'un PCS et le retour d'expérience de la commune de Saint-Josse par Monsieur Descharles, Maire.



La trame du PCS

Préambule

I) Contexte général de la commune

II) Analyse des risque sur la commune

III) Organisation communale d'une gestion de crise

IV) Annuaire opérationnel

Préambule

Un PCS est obligatoire à la suite d'un arrêté préfectoral concernant un Plan de Prévention des Risques (PPR)

- a) L'arrêté municipal
- b) Cadre réglementaire
- c) Modalité de déclenchement du PCS

D) Contexte général de la commune

a) Présentation de la commune

- superficie
- nombre d'habitants
- historique d'événements
- réseaux (eau, électricité...)

b) Inventaire des différents aléas

c) Inventaire des enjeux

d) Cartographie des risques sur la commune

PRESENTATION

SAINT JOSSE SUR MER



ARMOIRIE

Les armes de la commune se blasonnent ainsi :

d'or aux trois tourteaux de gueules rangés en pal, au second d'or aux trois bandes d'azur

La commune de Saint Josse fait partie de la région Nord-Pas de Calais-Picardie, Arrondissement de Montreuil et Canton d'Étaples.

Elle s'étend sur une superficie de 2 200 hectares et comptait 1 200 habitants à l'année lors du dernier recensement (et un peu plus de 1 400 habitants en période estivale)

Commune touristique **lauréat 4 fleurs** des concours des villes et villages fleuris depuis plus de trente ans.

La grande ville la plus proche de Saint-Josse est [Boulogne-sur-Mer](#) et se trouve à 29 kilomètres à l'est à vol d'oiseau.

Les gares ferroviaires les plus proches de Saint-Josse sont :

- [RANG DU FLIERS](#) (6 kilomètres)
- [ETAPLES](#) (7 ou 8 kilomètres)

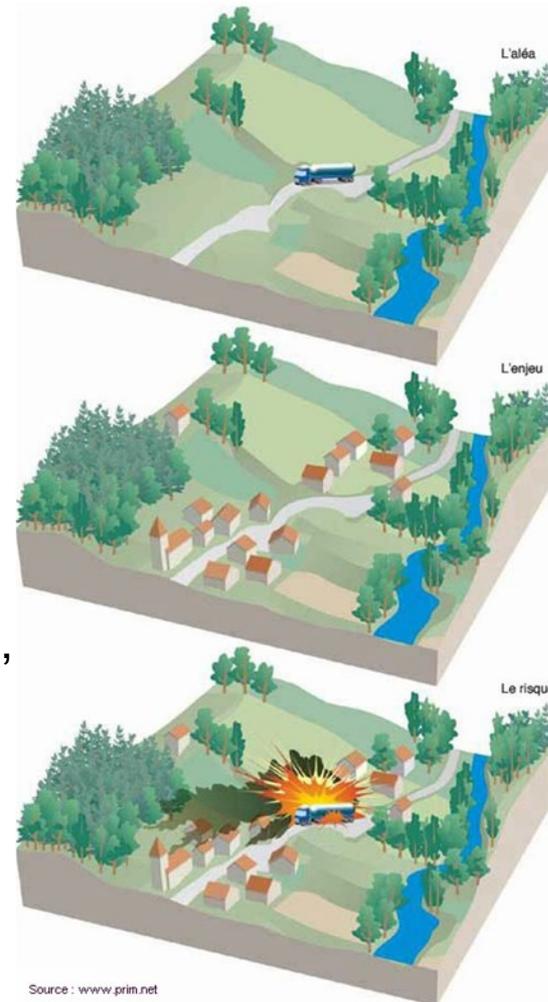


II) Analyse des risques sur la commune

1) Le risque majeur

2) Insérer les fiches de chaque risque

- expliquer l'aléa
- liste des enjeux susceptible d'être impactés
- les actions à mettre en place
- les consignes pour la population
- les partenaires pour l'aide (services de l'état, communauté de communes, communes voisines...)



L'ALEA

La probabilité que le poids lourd transportant des matières dangereuses ait un accident

+

LES ENJEUX

- les habitants
- les équipements
- les infrastructures
- etc.

=

LE RISQUE MAJEUR

Explosion du poids lourd à proximité d'habitations

III) Organisation communale d'une gestion de crise

- 1) Organisation de l'alerte
 - le Poste de Commandement communal (PCC)
 - définir l'équipe responsable
 - un local
 - l'équipement en cas de crise

Chaque personnes possèdent une fiche réflexe qui résume ses missions, son secteur, durant et après une crise

 M Jean Claude DESCHARLES MAIRE - DOS Tél : 03. 21.94.19.56/06.16.20.16.02 + [REDACTED] [REDACTED] Tél : 03.21.84.32.43/06.84.23.67.65		
Cellule SECRETARIAT	Cellule TERRAIN/POPULATION	Cellule LOGISTIQUE
Responsable : Mme CARPENTIER Charline Tél : 03.21.94.71.43 06.83.48.45.55	Responsable : M. CLOQUET Alain Tél : 03.21.09.95.84/06.84.27.73.33	Responsable : M. NAVASSARTIAN Philippe Tél : 03.21.94.29.93 / 06.80.00.45.75
Mme CODRON Nicole Tél : 03.21.94.11.19 06.84.51.59.43	Mme Monique MILLESCAMPS Tél : 03.21.84.12.72 06.03.99.71.32	Mme MARTEL Maryse Tél : 03.21.94.64.04/06.03.99.71.32
Cellule ECONOMIE/ COMMUNICATION	Cellule LIEUX PUBLIC	Cellule TERRAIN
Responsable : M. GOULIER Marcel Tél : 03.21.94.64.89/06.07.04.09.43	Responsable : Mme CARON Christiane Tél : 03.21.94.53.99/06.19.09.67.26	Responsable : M. BECOURT Jacques Tél : 03.21.94.79.07/06.75.24.92.37
Mme MAGNIER Hélène Tél : 03.21.94.87.06 06.74.19.25.21	Mme ROUSSEL Dominique Tél : 03.21.94.64.04/06.33.69.78.78	M. FLAHAUT Albert Tél : 03.21.94.86.90/06.84.16.38.17

FICHES REFLEXE

DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS (DOS)



M. Jean Claude DESCHARLES, Maire



Exemple de fiche réflexe du Directeur des Opérations de Secours (DOS)

Le maire est le Directeur des Opérations de Secours (DOS) sur le territoire de sa commune, jusqu'au déclenchement du dispositif ORSEC par le Préfet.

A ce titre, son rôle est de :

- Diriger et coordonner les actions de tous les intervenants,
- Assurer et coordonner la communication,
- Informer les niveaux administratifs supérieurs,
- Anticiper les conséquences,
- Mobiliser les moyens publics et privés sur son territoire de compétence.

En cas d'alerte (météo, inondations...) transmise par la préfecture, le maire ou l' élu de permanence doit répercuter l'information ou l'alerte auprès des administrés.

En cas de crise, le maire déclenche le plan communal de sauvegarde.

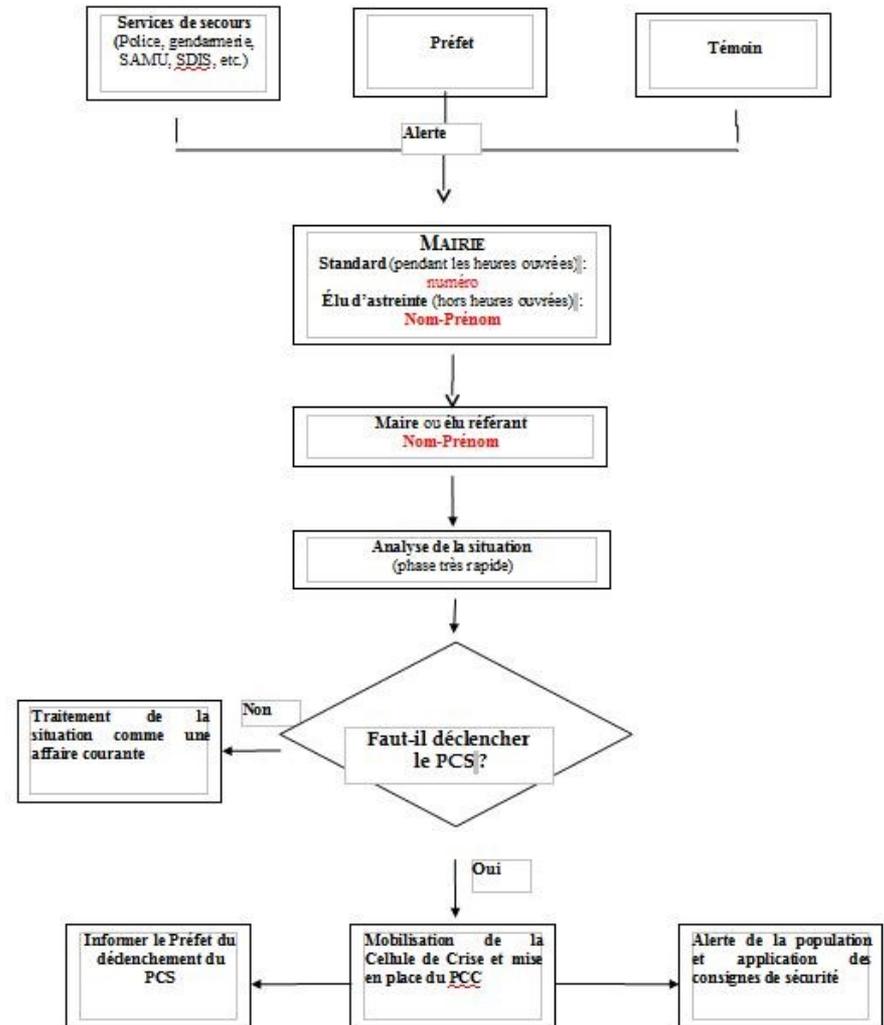
Dès le début des opérations, le maire ou son adjoint doit, en liaison avec le responsable local de la gendarmerie ou de la police, et avec l'officier des sapeurs-pompiers :

- Prévoir le guidage des secours vers les lieux de la catastrophe, aider à la régulation de la circulation, empêcher qu'un sur-accident ne se produise,

A cela s'ajoute les consignes de sécurité en cas :

- d'alerte **sans** évacuation
- d'alerte **avec** évacuation

Schéma d'alerte



IV) Annuaire opérationnel (confidentiel)

1) Moyens et ressources mobilisables

- moyens humains communaux
- moyens matériels communaux
- moyens et ressources privés (commerçants, entreprises, exploitants agricoles, personnels médicales...)

2) Annuaire des enjeux

- La population « à risques » (personnes isolées, personnes vulnérables...)
- les établissements sensibles (écoles, crèches, maison de retraite...)
- les lieux publics administratifs (mairie, La poste...)
- les établissements recevant du public (gymnase, salle des fêtes, camping...)
- les établissements vulnérables (situés dans une zone à risque)

3) Annuaire de crise

- services départementaux et d'urgence (préfecture, DDTM...)
- collectivités locales (conseil régional, communauté de commune Mairie limitrophe...)
- opérateurs de services publics (EDF, GDF, Veolia...)
- personnes ressources communales (PCC, élus / personnel d'astreintes...)

Annexe

DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

Ce document est une annexe du PCS et est à destination de la population.

- connaissance des risques
- mesures prises pas la commune
- mesures de sauvegarde
- plan d'affichage et consignes de sécurité

Le PAPI d'intention permet d'améliorer la connaissance des risques sur le bassin de la Canche et de mettre à disposition des données nouvelles et synthétiques notamment pour la connaissance des risques (aléas, enjeux).

Merci pour votre attention

www.symcea.fr